



République Française  
Département des Vosges  
Arrondissement d'Epinal  
Commune de Le Tholy

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2025

La réunion a débuté le 27 juin 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur JACQUEMIN Anicet.

### **Membres présents :**

Madame BERTRAND Nathalie - Conseillère  
Madame CLAUDON Jocelyne - Conseillère  
Monsieur CROQUET David - Conseiller  
Madame DURAND Danielle - Conseillère  
Monsieur FREMIOT Sébastien - 4ème adjoint  
Madame GOETZINGER Claude - Conseillère  
Monsieur GRIVEL Jacques - 2ème ADJOINT  
Madame GRIVEL Nathalie - Conseillère  
Monsieur GRIVEL Stéphane - Conseiller  
Monsieur JACQUEMIN Anicet - MAIRE  
Monsieur LECOMTE Patrick - Conseiller  
Monsieur MANSUY Jean-Pierre - Conseiller  
Monsieur MARIN Daniel - Conseiller  
Monsieur MASSOTTE Adrien - Conseiller municipal

### **Membres absents représentés :**

Monsieur BACHELARD Alexis - 3ème ADJOINT Pouvoir donné à M FREMIOT Sébastien - 4ème adjoint  
Madame DANIEL Nadège - Conseillère Pouvoir donné à Mme BERTRAND Nathalie - Conseillère  
Madame DUVAL Celine - 1ère ADJOINTE Pouvoir donné à M GRIVEL Jacques - 2ème ADJOINT

### **Membre absent :**

Monsieur LALEVEE Renaud - Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur MASSOTTE Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

### **PRESENTATION DE LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES par le Conservatoire des Espaces Naturels et le Département (voir support de présentation joint au procès-verbal)**

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour

### **Ordre du jour :**

- 40\_2025 - Avis sur demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
- 41\_2025 - Demande de la Société SAGRAM : acquisition d'une partie du chemin rural n°3
- 42\_2025 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
- 43\_2025 - Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet

- Questions diverses

#### **40\_2025 - Avis sur demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, en invitant le conseil municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- Le PETR de la Plaine des Vosges dont le siège se trouve à Vittel
- La commune de Raon-les-Leau (54)

Collectivités qui ont demandé leurs adhésions au SMIC des Vosges par délibération.

Il convient de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

**17 voix pour**

#### **41\_2025 - Demande de la Société SAGRAM : acquisition d'une partie du chemin rural n°3**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de la Société SAGRAM reçu le 12 juin 2025.

Dans le cadre de son projet de régularisation foncière, la Société SAGRAM souhaite faire l'acquisition d'une partie du chemin rural n°3 dit "Embranchement de Tisserant Fleurance" à 200 mètres de l'intersection de celui-ci avec la RC n°1 dite "Chemin de Housseramont" jusqu'à la limite de la commune de Gérardmer, représentant une surface d'environ 800 m<sup>2</sup>, propriété de la commune de Le Tholy.

Par arrêté du Maire en date du 16 novembre 2002, ce chemin est fermé à la circulation automobile.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal ne souhaite pas la vente de la parcelle. Une prolongation de l'arrêté existant sera réalisée.

**16 voix contre et 1 abstention (Mr le Maire)**

#### **42\_2025 - Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet**

Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas ou l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L313-1, L332-8-2° et L332-9,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE,**

La création à compter du 01/09/2025 d'un emploi de gestionnaire restauration scolaire dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h pour exercer les fonctions suivantes :

- Cuisine
- Gestion des denrées alimentaires, commandes
- Gestion des repas

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins des services et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine proposé (cuisine scolaire) et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **17 voix pour**

<b>43_2025 - Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet</b>
---

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35ème).

Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel et de l'inscription sur la liste d'aptitude sur le grade d'agent de maîtrise, il convient de créer le poste au service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35ème, à compter du 1er septembre 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise relevant de la catégorie C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de responsable des services techniques : définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de patrimoine, mettre en œuvre des projets dans le secteur technique, gérer le patrimoine bâti et l'ensemble des infrastructures de la collectivité, gérer le parc matériel de la collectivité, coordonner, animer et organiser le service, piloter les projets, intervention sur le terrain (environnement, voirie, bâtiments). La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 01/03/2024,

## **DECIDE**

Article 1 : d'adopter la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois,

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **17 voix pour**

### **Questions diverses**

Anicet JACQUEMIN :

- Pas d'exercice de droit de préemption sur deux biens immobiliers
- Bulletin trimestriel en cours, distribution dès les deux premières semaines de juillet
- Le repas des aînés se prépare
- Dernière réunion de quartier (Bonfontaine) demain samedi 28/06

Jacky GRIVEL :

- Ecole du centre fonctionnelle depuis le 2 juin, quelques finitions pendant les congés d'été
- Appel d'offres achat tracteur lancé
- Appel d'offres restreint pour le changement des fenêtres cabinet des médecins
- Appel d'offres pour les routes programme 2025
- Retard dans le fauchage. Reprise semaine prochaine
- Réfection du pont de la Lombarde. Participation financière de la commune de Vagney
- Lancement des études chaufferies mairie et ateliers
- Raccordement chaufferie de l'école du centre avec l'ancienne Poste
- Capteurs solaires sur le gymnase

Sébastien FREMIOT :

- Accueil des estivants du 15 juillet au 15 août, les lundis soir à partir de 18h30 à la MMA

Claude GOETZINGER

- Brochure biodiversité mi-octobre
- Travail sur le sentier du blaireau avec les écoles et le CMJ

Adrien MASSOTTE

- Réunir les personnes après les réunions de quartiers pour les inciter à s'investir

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h15.